

Appel à projets « EmA - Emergence et Accompagnement »



Objectif

L'objectif est de financer des projets ambitieux ayant un potentiel de valorisation. Le Canceropôle Sud s'inscrit dans une démarche collaborative avec les principaux acteurs de l'innovation (cellules de valorisation, industriels, fonds d'investissements, start-ups, etc) pour répondre à l'enjeu que représentent la maturation de projets robustes en cancérologie notamment les étapes de développement pré-clinique.



Cahier des charges

- Cet appel est ouvert aux projets ayant initié **une démarche de valorisation** (collaboration public-privé, création de start-up, co-développement avec des groupes biotech/pharmas, licensing, etc) et avoir atteint **un niveau de maturité minimum d'un TRL3** (validation expérimentale en laboratoire démontrant que le concept fonctionne). Le financement du projet permettra d'atteindre un niveau de TRL4 ou 5 (à définir).
- Il est réservé aux porteurs de projet issus d'un des membres du GIP Canceropôle Sud et le financement sera attribué uniquement aux laboratoires dans le cadre d'une collaboration de recherche et non une prestation de service dont le bénéficiaire serait l'entreprise partenaire.
- Le porteur du projet devra **identifier un ou plusieurs partenaire(s) capable(s)** de co-financer le projet à hauteur au moins équivalente de l'investissement du Canceropôle Sud (assurée au moment de l'évaluation du projet) et sur la même période de financement.

Les financements susceptibles d'être alloués dans le cadre de cet appel à projets ne sont pas constitutifs d'aides d'Etat s'ils répondent strictement aux conditions posées par la Communication de la Commission européenne portant Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01) ». Tel est notamment le cas dans le cadre de projets de collaboration effective.



Critères de sélection

- La qualité scientifique du projet
- Le potentiel de valorisation et de transfert du projet à l'issue du financement
- La qualité de la collaboration avec le(s) partenaire(s) choisis
- Le caractère innovant et ambitieux du projet
- La faisabilité du projet et l'adéquation du budget proposé
- L'impact des résultats attendus et du projet



Etapes de soumission et calendrier (appel ouvert toute l'année)

a) Lettre d'intention (échéance indiquée sur le site du Canceropôle)

- Elle devra être accompagnée d'une lettre d'engagement du partenaire co-financier.
- Joindre les lettres d'engagements des autres partenaires du projet s'il y en a.
- Joindre les lettres de soutien contenant la stratégie de valorisation rédigée par les cellules de valorisation, incubateurs, Start-up Studios...

- Joindre le dossier déposé en cas de financement BPI, Idex...

Si la lettre d'intention est sélectionnée par le Comité Scientifique, un projet complet sera demandé au porteur.

b) Dossier complet

- Le lien de soumission du dossier complet sera communiqué par le Canceropôle Sud au porteur de projet. La date de dépôt sera également précisée.
- Le dossier comprendra : le détail du projet, le plan de développement, la définition des milestones, Go/No Go, Gant chart...) , le budget prévisionnel.
- Seront annexés : le projet de collaboration qui doit comprendre les termes et conditions d'un projet de collaboration, concernant notamment les contributions à ses coûts, le partage des risques et des résultats, la diffusion des résultats, les règles d'attribution de DPI et l'accès à ceux-ci (point 27 de l'Encadrement des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation (2014/C 198/01)), le CV du porteur de projet, les publications, brevets en rapport avec le projet présenté et autre informations pertinentes pour l'évaluation du projet

c) Audition

En cas d'évaluations externes favorables du dossier complet (par quatre experts hors région Sud), le porteur du projet sera auditionné par les membres du Comité Scientifique du Canceropôle.

Cette évaluation et la décision d'approbation ou de rejet relèvent de la compétence exclusive et souveraine des instances du GIP Canceropôle Sud.

Important : les projets financés seront tenus de fournir un plan de gestion des données (PGD) accompagnant leur demande aux organismes financeurs.



Budget et règles de financement

Entre 200 et 300k€ par projet pour une durée de deux ans maximum.

Le montant du cofinancement par le partenaire doit être au moins équivalent en durée et en montant.

Les dépenses éligibles comprennent :

- l'embauche de personnels non permanents (CDD)
- les frais de fonctionnement ou de prestation de service (max 10% du budget demandé au Canceropôle Sud)
- l'achat d'équipements ou de logiciels.

Le financement des doctorants, les dépenses de frais de mission, frais de publication ou de maintenance d'équipements ne sont pas éligibles.



Contact

Avant tout dépôt de dossier, il est fortement conseillé aux porteurs de projet de contacter l'équipe de coordination du Canceropôle afin de prévoir un rendez-vous pour échanger sur le montage du dossier.

Mail : canceropole-paca@univ-amu.fr

Tel : 04 91 32 47 00